

**Enquête
sur les Violences
et les Discriminations
dans l'Enseignement
supérieur
(EVIDENCE)**

Mission Égalité
Université Bordeaux Montaigne

Mai 2026

Sommaire



6

Profil des participant·es

10

Des situations de discrimination mises en lumière

15

Comportements et propos humiliants ou dégradants

19

Faits d'atteinte physique

Le projet d'enquête



L'Enquête sur les Violences et les Discriminations dans l'Enseignement supérieur (EVIDENCE) a été élaborée par l'Observatoire National des Discriminations et de l'Égalité dans le Supérieur (ONDES), avec la collaboration d'un groupe de travail composé de spécialistes des questions de discrimination et d'égalité. Cette enquête est soutenue par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR).

Cette enquête vise à **recueillir les expériences de faits de discriminations et de violences**, vécus comme victime ou témoin direct, par tous les membres de notre communauté universitaire : étudiant-es, personnels et enseignant-es.

En effet, plusieurs enquêtes nationales le montrent, le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas épargné par les discriminations ainsi que les faits de violences.

L'enquête VIRAGE réalisée par l'Institut national des études démographiques (INED) en 2015 en témoigne : **entre 1/4 et 1/3 des étudiantes déclarent au moins un fait de violences au cours des 12 derniers mois** (injure sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol). Des résultats que confirment les récentes enquêtes menées par des associations étudiantes (notamment le Baromètre de l'Observatoire étudiant des VSS dans l'enseignement supérieur). Ces violences touchent majoritairement les étudiantes et les minorités de genre, dégradent leurs conditions d'apprentissage, leur vie sociale et leur santé. Par prolongement, elles sont susceptibles de nuire à leurs trajectoires professionnelles.

Par ailleurs l'enquête ACADISCRi sur les discriminations dans l'ESR menée avec le soutien du Défenseur des droits en 2023, a montré que comme dans de nombreux espaces, l'espace universitaire se caractérise par des rapports de pouvoir marqués, et par **des modes de fonctionnement qui, non seulement rendent possibles des discriminations, mais pèsent également sur la capacité des individus à les dénoncer**.

Fort de ces constats nationaux, il était nécessaire d'établir un état réel des lieux au sein de notre établissement. L'enquête a également permis de diffuser les coordonnées des dispositifs de signalements existants, internes ou externes à l'établissement.

L'enquête EVIDENCE a été proposée à toute la communauté de l'Université Bordeaux Montaigne du 21 octobre 2025 au 7 décembre 2025. Elle a été de nouveau ouverte dans le cadre d'interventions en amphithéâtre auprès des étudiant·es du 12 au 23 janvier 2026.

Les répondantes et répondants étaient interrogés pour savoir s'ils avaient été victimes ou témoins de **3 types d'agissements** :

- discriminations*,
- propos ou comportements humiliants ou dégradants,
- atteintes physiques (coup, bousculade, contact non consenti, etc.).

Cette enquête avait plusieurs objectifs :

- **avoir une meilleure connaissance des besoins** des différents publics ;
- **mieux cibler** les actions de sensibilisation et de formation ;
- **évaluer** l'existence de ces situations au sein de l'université ;
- **mesurer** l'impact de la politique de prévention de l'université.

Le questionnaire portait sur les 12 mois précédant la réponse des participant·es. Il vise ainsi à fournir une photographie des situations de violences au sein de l'établissement à un moment donné, plutôt qu'une analyse rétrospective sur plusieurs années.

Les questions étaient fermées (sans réponse libre). Bien qu'une modalité « autre » ait été proposée pour certaines questions, les réponses associées n'étant pas détaillées, il n'est pas possible d'en analyser le contenu.

L'enquête sera reconduite dans deux ans afin de mesurer les évolutions dans le temps. Cette démarche permettra d'analyser les dynamiques observées (augmentation, stabilisation ou diminution des faits de violence et de discrimination).



* En droit, une discrimination est un traitement défavorable qui remplit deux conditions cumulatives : il doit être fondé sur un critère défini par la loi (il en existe 26 : sexe, âge, handicap...) et relever d'une situation visée par la loi (accès à un emploi, un service, un logement...).



Compte tenu du caractère personnel et privé des données recueillies dans cette enquête, une attention particulière a été portée au respect du RGPD. Une analyse d'impact relative à la protection des données a été réalisée et des mesures ont été mises en place pour sécuriser les données d'enquête.

Profil des participant·es

L'enquête a recueilli **1 129** réponses exploitables.



833 étudiant·es ont répondu

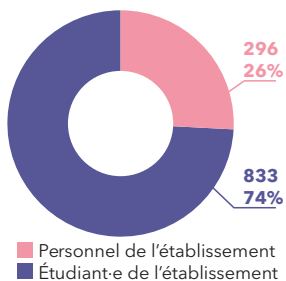


ainsi que **296** personnels :

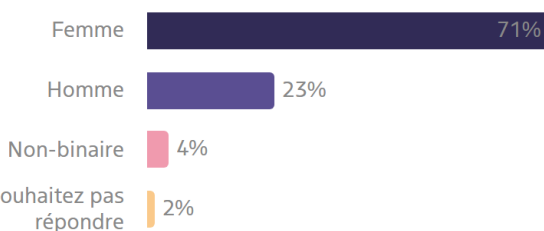
- 154 personnels administratifs
- 124 enseignant·es

En septembre 2025, il y avait **16 028 étudiant·es**, soit un **taux de retour de 5 % pour les étudiant·es** et **1 253 personnels** à l'université, ce qui donne un **taux de réponse de 24 % des personnels** (28 % pour les personnels administratifs et 18 % pour les enseignant·es).

Statut des répondant·es



Genre

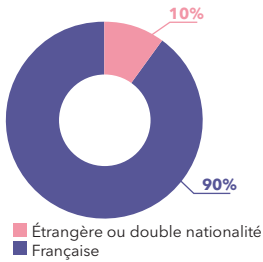


Les répondantes sont **en majorité des étudiant·es (74 %)**, et des **femmes (71%)**. Il y a une légère sur-représentation des femmes parmi les répondantes, et une sous-représentation des hommes (à titre de comparaison, à la rentrée 2024 les femmes représentaient 68 % des étudiant·es de l'université, et les hommes 32 % des étudiant·es). Les personnes non-binaires représentent 4 % des répondant·es.

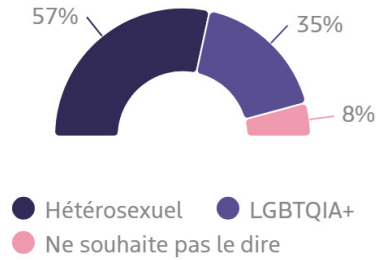
La proportion d'étudiant·es étranger·ères reflète celle observée à l'échelle de l'université, qui comptait **11 % d'étudiant·es internationaux en 2025**.

57% des personnes ayant répondu se définissent hétérosexuel·le, 35% comme faisant partie de la communauté LGBTQIA+ (homosexuel·le, bisexuel·le, asexuel·le, pansexuel·le, queer), et 8 % n'ont pas souhaité répondre.

Nationalité

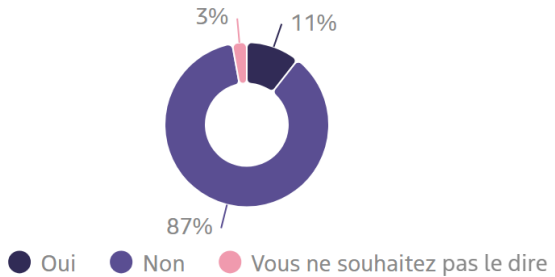


Orientation sexuelle



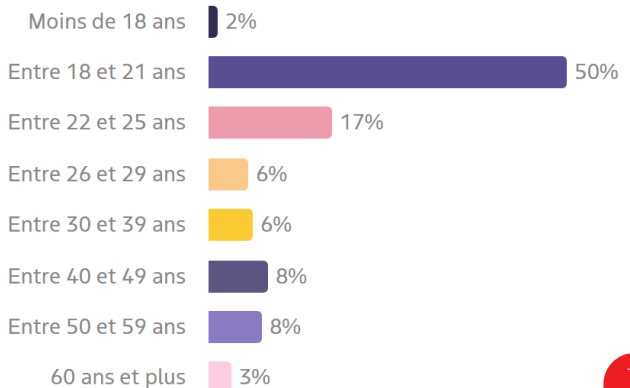
Situation de handicap

11 % des personnes ayant répondu sont en situation de handicap.



Âge

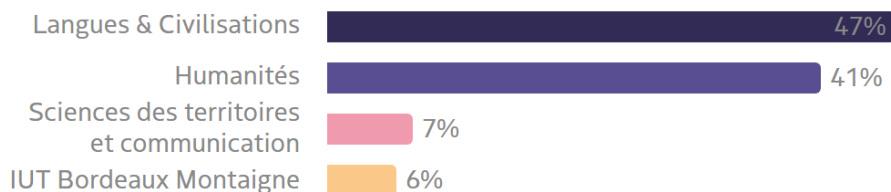
50 % des répondant·es ont **entre 18 et 21 ans**.





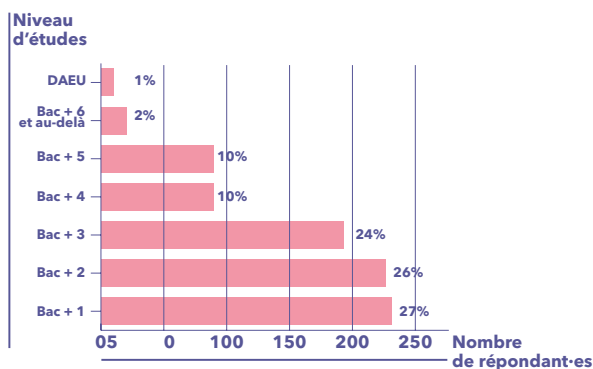
Profil des étudiant·es

UFR



47 % des étudiant·es qui ont répondu à l'enquête étudient au sein de l'UFR Langues et civilisations, 41 % à l'UFR Humanités, 7 % à l'UFR Sciences des territoires et de la communication, et 6 % à l'IUT.

Niveau d'études



Note de lecture > Parmi les étudiant·es ayant répondu à l'enquête, 222 personnes, soit 27 % des répondant·es, sont en L1.

Les étudiant·es en licence se sont mobilisés pour répondre à cette enquête : bien qu'ils constituent 50 % de la population étudiante de l'Université Bordeaux Montaigne, ils représentent 77 % des répondant·es à cette enquête, indiquant une participation proportionnellement plus élevée.



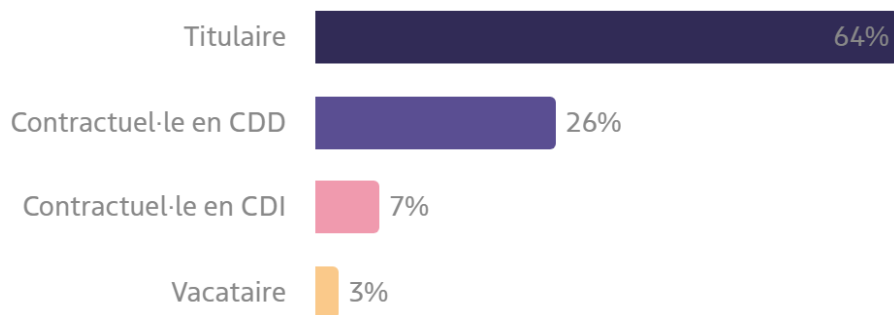
Profil des personnels et des enseignant·es

Parmi les **296 personnels**, 53 % sont des personnels BIATSS (personnel de bibliothèque, ingénieur, administratif, technique, sociaux ou de santé) alors qu'ils représentent 44 % des effectifs du personnel. Il y a donc une **sur-représentation des personnels BIATSS** parmi les répondant·es.

Les enseignant·es, enseignant·es-chercheur·se représentent 42 % des répondant·es.

La part des doctorant·es parmi les répondant·es est très faible (5 %), ce qui indique une **sous-représentation des doctorant·es** dans l'enquête.

Statut du personnel

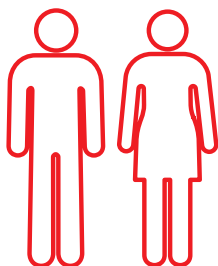


64 % sont titulaires de la fonction publique, 26 % contractuels en CDD, 7 % contractuels en CDI, et 3 % vacataires.



Des situations de discrimination mises en lumière

Au cours des **12 derniers mois** :



24 %

de l'ensemble des répondant-es **indiquent avoir été victime de discrimination.**

30 %

de l'ensemble des répondant-es **indiquent avoir été témoin de discrimination.**

Les personnels et enseignant-es sont sur-représenté-es parmi les victimes et les témoins de discrimination :

- parmi les personnels qui ont répondu à l'enquête : **28 %** ont été victimes de discrimination, et **39 %** ont été témoins de discrimination ;
- *a contrario*, parmi les étudiant-es qui ont répondu à l'enquête, **22 %** ont été victimes de discrimination, et **27 %** témoins de discrimination.

Motifs de discrimination

- Sexe (femme/homme) : **26 %**
- État de santé (pathologies, handicap) : **20 %**
- Nationalité/origine ou accent et maîtrise du français : **18 %**
- Activités syndicales ou politiques : **11 %**
- Identité de genre ou différence avec les critères du sexe : **10 %**
- Âge : **9 %**
- Orientation sexuelle : **9 %**
- Origine sociale : **5 %**
- Situation financière : **4 %**
- Religion (réelle ou supposée) : **4 %**

Note de lecture > Parmi les personnes ayant vécu une situation de discrimination, 64 personnes, soit 26 % des répondant-es, déclarent avoir été victime de discrimination en raison de leur sexe.

Question à réponses multiples, le total ne fait pas 100 %.

Les discriminations déclarées sont principalement associées au sexe (26 %), qui constitue le premier motif cité. Viennent ensuite l'état de santé ou le handicap (20 %) et l'origine ou la nationalité (18 %), confirmant le poids de ces facteurs dans les expériences discriminatoires.

La part importante de réponses « autre raison » (22 %) et « ne sait pas » (11 %) suggère toutefois que de nombreuses situations relèvent de logiques plus complexes ou difficilement identifiables.

L'analyse des profils des répondant-es met également en évidence des écarts marqués dans l'exposition aux discriminations. Indépendamment du motif invoqué, **certaines catégories de population déclarent plus fréquemment avoir subi une discrimination** au cours des douze derniers mois. C'est notamment le cas des personnes **en situation de handicap** et des **personnes de nationalité étrangère ou de double nationalité**.

Handicap

46 % des personnes en situation de handicap déclarent avoir subi une **discrimination au cours des 12 derniers mois**, alors que **20 % des personnes sans handicap** déclarent avoir subi **une discrimination**.

On observe une **forte dimension genrée** dans l'expérience des discriminations, particulièrement lorsqu'elle se combine avec le handicap. Les étudiantes en situation de handicap apparaissent nettement plus exposées aux discriminations que les étudiantes sans handicap : 55 % des étudiantes en situation de handicap déclarent avoir été victimes de discrimination, contre 19 % des femmes sans handicap.

Cette différence met en évidence un **effet d'intersectionnalité**, où le genre et la situation de handicap se cumulent et renforcent l'exposition aux discriminations.

Nationalité

36 % des personnes de nationalité autre que française (ou de double nationalité) déclarent avoir subi une **discrimination au cours des 12 derniers mois**, alors que **22 % des personnes de nationalité française** déclarent avoir subi **une discrimination**.



Effet de l'orientations sexuelle

Le questionnaire comprend une question sur l'orientation sexuelle déclarative. On observe des écarts importants entre personnes non-hétérosexuelles et hétérosexuelles : de manière cohérente avec d'autres enquêtes, **les personnes non-hétérosexuelles déclarent davantage avoir subi des faits de discriminations que les secondes** (26 % pour les personnes LGBTQIA+, et 21 % pour les personnes hétérosexuelles).

Les origines et le handicap sont deux facteurs qui accentuent les discriminations.

Lieu des faits

	N	%
Sur le campus	179	76%
En dehors du campus	30	13%
En ligne, sur Internet	19	8%
Sur le chemin de l'université	5	2%
Lors des périodes obligatoires en milieu professionnel	3	1%
TOTAL	236	100%

Note de lecture > Parmi les personnes ayant vécu une situation de discrimination, 179 personnes, soit 76 % des répondant-es déclarent que ces faits sont survenus sur le campus.



Auteurs

Concernant les auteurs des faits de discriminations, les réponses varient selon qu'il s'agit des étudiant·es ou des personnels :

- ▶ les discriminations envers les étudiant·es **sont majoritairement le fait d'autres étudiant·es (46 % des situations)**, puis d'enseignant·es (28 %), et de personnes extérieures (11 %) ;
- ▶ les discriminations envers les personnels (administratifs et enseignant·es) **sont commises de façon équivalente par des enseignant·es (35 %) et des personnels administratifs (35 %)**. Les étudiant·es sont à l'origine de 6 % des situations.



Gravité des faits

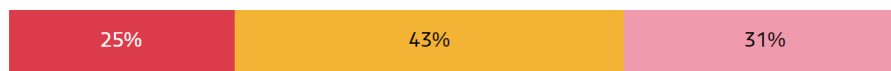
Concernant le niveau de gravité des faits, là encore les réponses varient selon la catégorie « étudiant·es » ou « personnels ». Ainsi, **les personnels et enseignant·es estiment qu'il s'agit plus souvent de faits très graves que les étudiant·es.**

Gravité des faits de discrimination pour les étudiant-es



● Faits très graves ● Faits assez graves ● Faits peu graves

Gravité des faits de discrimination pour les personnels (personnels administratifs et enseignant-es)

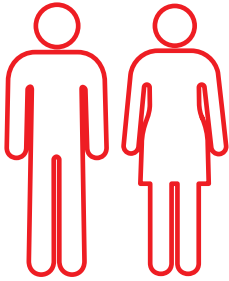


● Faits très graves ● Faits assez graves ● Faits peu graves

Note de lecture > 11 % des étudiant-es ayant déclaré un fait de discrimination considère ce fait comme très grave, et 25 % des personnels et enseignant-es ayant déclaré un fait de discrimination considère ce fait comme très grave.

Comportements et propos humiliants ou dégradants

Au cours des **12 derniers mois** :



23 %

des répondant-es ont été **victimes de propos ou comportements humiliants ou dégradants.**

25 %

ont été **témoins de tels propos ou comportements.**

Parmi les personnels et enseignant-es, **32 %** ont déclaré avoir été victimes de propos ou comportements humiliants et parmi les étudiant-es, **20 %** ont été victimes.

Différents types de propos ou de comportements ont été recensés par les répondant-es :

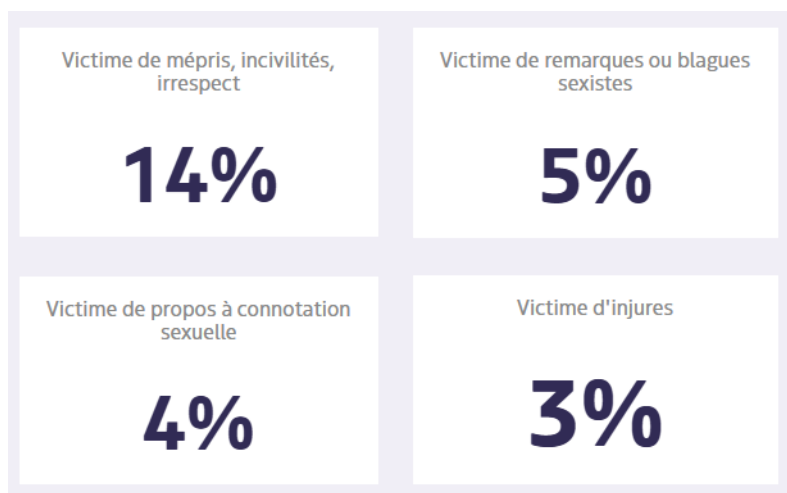
- des incivilités, de l'irrespect, du mépris dans 67 % des situations ;
- des remarques et blagues sexistes dans 26 % des cas ;
- des propos à connotations sexuelles ou des réflexions dégradantes dans 19 % des situations.

Type de propos ou de comportements humiliants ou dégradants

	N	%
Des incivilités, irrespect, mépris	154	67%
Des remarques et blagues sexistes	59	26%
Autre	44	19%
Des propos à connotations sexuelles non consentis et/ou des réflexions dégradantes	43	19%
Des injures	37	16%
Des interpellations familières non consenties	25	11%
Du harcèlement sexuel	10	4%
Vous ne savez pas	8	3%
Du chantage et/ou des menaces à connotation sexuelle	6	3%
Vous ne souhaitez pas répondre	6	3%
TOTAL	231	

Note de lecture > Question à réponses multiples, le total ne fait pas 100 %.

Sur l'ensemble des répondant-es à l'enquête (1 129 personnes)



Les violences sexistes figurent parmi les formes les plus fréquemment déclarées. En effet, les remarques et blagues sexistes, ainsi que les propos à connotation sexuelle relèvent de **l'outrage sexiste**. Au total, 9 % des situations décrites peuvent ainsi être qualifiées d'outrages sexistes.

Cette proportion apparaît cependant **inférieure** à celle observée dans d'autres enquêtes, notamment le Baromètre 2023 de l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur, selon lequel 14 % des personnes interrogées déclarent avoir été victimes d'outrage sexiste et 29 % en avoir été témoins.



Auteurs

Les auteurs sont des étudiant-es dans 40 % de situations, des enseignant-es dans 33 %, et du personnel administratif dans 16 % des situations.

	N	%
Étudiant-es	91	40%
Enseignant-es	75	33%
Personnel administratif	36	16%
Personnes extérieures	9	4%
Vous ne savez pas	6	3%
Vous ne souhaitez pas répondre	6	3%
Autre	3	1%
TOTAL	226	100%



Lieux des faits

Comme pour les situations de discriminations, la majorité des faits se sont déroulés sur le campus, puis en dehors du campus, et enfin en ligne.

	N	%
Sur le campus	161	79%
En dehors du campus	24	12%
En ligne, sur Internet	20	10%
TOTAL	205	100%



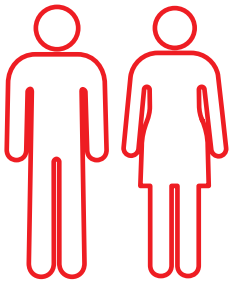
L'analyse des lieux de survenue des faits met en évidence une **forte concentration des situations au sein même de l'espace universitaire**. Dans les trois catégories étudiées, le campus apparaît comme le principal lieu des faits : 76 % des situations de faits discriminatoires se déroulent sur le campus, 79 % des propos et comportements humiliants ou dégradants, et un peu plus de la moitié des atteintes physiques. Ces résultats montrent que la majorité des faits signalés se déroulent dans le cadre de la vie universitaire. Ils soulignent ainsi le rôle central de l'établissement comme espace de socialisation, mais aussi comme lieu d'exposition aux violences et aux comportements inappropriés.

Les faits commis en ligne ou sur Internet constituent également une part stable des situations recensées, avec 10 % des situations discriminatoires et des propos ou comportements humiliants se déroulant en ligne. Bien que moins fréquentes que celles survenant sur le campus, ces situations montrent que l'espace numérique constitue lui aussi un lieu d'exposition significatif.

Enfin, certains contextes plus spécifiques apparaissent aussi : c'est notamment le cas du trajet vers l'université, des périodes obligatoires en milieu professionnel ou encore des événements festifs liés à la vie étudiante. Même si leur fréquence demeure plus faible, leur présence met en évidence la diversité des contextes dans lesquels ces faits peuvent survenir. Les violences ne se limitent donc pas aux salles de cours ou aux espaces strictement académiques, mais s'étendent à l'ensemble des temps et des lieux qui structurent la vie universitaire.

Faits d'atteintes physiques

Au cours des 12 derniers mois :



4 %

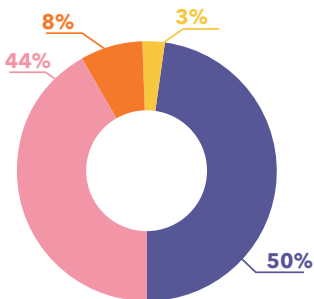
des répondant-es ont été **victimes d'une situation d'atteinte physique** (coup, bousculade, contact non consenti, etc), soit **41 personnes**.

3 %

ont été **témoins de tels comportements**, soit **26 personnes**.

Les étudiant-es représentent 85 % des victimes déclarées de faits d'atteintes physiques, et les personnels et enseignant-es 15 % des victimes.

Types d'atteintes physiques



- Coup, bousculade
- Contact physique de nature sexuelle sans consentement (sans pénétration)
- Vous ne souhaitez pas répondre
- Pénétration de nature sexuelle sans consentement

Parmi les personnes déclarant des atteintes physiques, **la moitié évoque des violences autre que de nature sexuelle (de type coups ou bousculades)**, ce qui en fait la forme la plus fréquemment citée. Les atteintes à caractère sexuel sont également fortement représentées, avec 44 % des répondant·es mentionnant des contacts de nature sexuelle sans consentement et un cas de pénétration sans consentement. Ces résultats mettent en évidence la coexistence de violences physiques non sexuelles et de violences sexuelles, ces dernières concernant près d'une personne sur deux parmi les situations rapportées. Toutefois, ces données doivent être interprétées avec prudence au regard du faible effectif et du caractère sensible des faits déclarés, susceptibles d'entraîner une sous-déclaration.



Auteurs

L'analyse des auteurs présumés de violences met en évidence une nette prédominance des étudiant·es, qui représentent les auteurs dans près des deux tiers des situations rapportées (62,5 %). Le personnel administratif et enseignant est mentionné dans 12,5 % des cas, au même niveau que les situations pour lesquelles les répondant·es déclarent ne pas savoir identifier l'auteur. Les personnes extérieures à l'établissement sont auteurs des faits dans 10 % des cas.

? Motifs des atteintes physiques

L'examen des motifs déclarés montre d'abord une part importante de réponses non spécifiques : les catégories « autre raison » (31,6 %), « le hasard » (23,7 %) et « vous ne savez pas » (21,1 %) représentent à elles seules plus des trois quarts des réponses. Cela suggère soit **une difficulté à identifier précisément les causes, soit une multiplicité de situations qui échappent aux catégories proposées.**

En regroupant les motifs liés à l'identité de genre et au sexe (sexe : 18,4 % ; identité de genre : 5,3 %), on observe que ces facteurs constituent un ensemble significatif (23,7 %), indiquant que **les questions de genre restent un motif notable des situations rapportées.**

Les critères liés aux origines (nationalité, origine, accent ou maîtrise du français : 5,3 %) et à l'âge (5,3 %) apparaissent de manière plus marginale, tout comme l'état de santé ou le handicap (2,6 %) et l'origine sociale (2,6 %). L'orientation sexuelle est également très peu citée (2,6 %), mais reste présente.

Les activités syndicales ou politiques représentent 10,5 % des réponses, ce qui constitue une proportion non négligeable et met en évidence que l'engagement ou les opinions peuvent aussi être un facteur d'exposition à certaines formes de violences.

Enfin, **la religion** (10,5 %) apparaît à un niveau comparable aux activités syndicales ou politiques, ce qui souligne que les convictions personnelles peuvent également jouer un rôle dans les situations rapportées.

	N
Autre raison	12
Le hasard	9
Vous ne savez pas	8
Votre sexe (homme/femme)	7
Votre religion (réelle ou supposée)	4
Vos activités syndicales ou politiques	4
Votre identité de genre ou non-conformité avec les critères du sexe	2
Votre nationalité/origine ou votre accent ou maîtrise du français	2
Votre âge	2
Vous ne souhaitez pas répondre	2
Votre état de santé (pathologie, dépendance à certains produits, etc.), handicap	1
Votre origine sociale	1
Votre orientation sexuelle (personne homosexuelle, bisexuelle...)	1
TOTAL	38



Gravité des faits



● Faits très graves ● Faits assez graves ● Faits peu graves



Connaissance du dispositif de signalement

Une majorité des répondant-es (53 %) déclare connaître le dispositif de signalement de l'université et savoir comment l'utiliser, ce qui indique une bonne visibilité de la Cellule de signalements et une diffusion relativement efficace de l'information au sein de l'établissement. Toutefois, cette connaissance reste loin d'être généralisée. Il convient par ailleurs de noter un possible biais induit par le questionnaire : la Cellule de signalements était évoquée à plusieurs reprises avant cette question, ce qui a pu influencer les réponses.

15 % des répondant-es indiquent ne pas connaître du tout le dispositif, ce qui révèle un manque d'information pour une part non négligeable des usager·ères. Entre ces deux extrêmes, la part restante correspond probablement à des personnes ayant entendu parler du dispositif sans en maîtriser précisément le fonctionnement, ce qui suggère un niveau de connaissance partiel ou incertain.

Ces résultats mettent ainsi en évidence un enjeu de communication et de lisibilité : si le dispositif est identifié par plus de la moitié des répondant-es, son appropriation effective reste incomplète.

Connaissance des dispositifs de signalement

- Non, je ne les connais pas du tout
- Oui, je connais leur existence, mais j'ignore leur mission et/ou comment les mobiliser
- Oui, je les connais et je sais comment les mobiliser



Si vous ressentez le besoin de chercher de l'aide face à une situation que vous vivez, vous pouvez solliciter :

- **Cellule de signalements de l'université**
pour les situations de violences sexistes et sexuelles,
discriminations et harcèlement moral
cellule-signalements@u-bordeaux-montaigne.fr
- **permanence du Point justice pour les étudiant-es**
Tous les 2^e jeudi du mois à l'université, des avocats
vous reçoivent sur rendez-vous. Inscription par mail :
mission-egalite@u-bordeaux-montaigne.fr
- **permanence du délégué du Défenseur des droits
pour les personnels et les étudiant-es**
Inscription par mail : francois.lebur@defenseurdesdroits.fr
- **Mission Égalité**
mission-egalite@u-bordeaux-montaigne.fr



Campus Montaigne
Esplanade des Antilles
33607 Pessac Cedex

www.u-bordeaux-montaigne.fr

